

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010

MAIRIE D'ESVRES-SUR-INDRE

Le vingt-et-un octobre deux mille dix, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Esvres-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN - M. HOULARD
- Commune d'Esvres : Mme DÉGAIL - Mme TRECUL - M. GANGNEUX - Mme GOILLER
- Commune de Montbazou : M. REVÊCHE - Mme TILLIER - Mme RENAUD - Mme GINER
- Commune de Monts : M. DURAND - Mme MEAUX - M. MAURICE - M. DROUVIN
- Commune de Saint-Branchs : M. BOURINEAU - M. AGEORGES
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. CARPENTIER - Mme GABORIAU
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. BOUCEBCI - M. CHAGNON

Absents excusés : néant

Pouvoir : M. ARRAULT à M. BOURINEAU - Mme MASVEYRAUD à M. LANDRE

Secrétaire de séance : Mme Lucie DEGAIL

0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010

M. Michaud fait savoir que suite à son intervention lors de la séance du conseil communautaire, les services de la CCVI ont interrogé le SIEIL et obtenu une réponse positive sur la possibilité d'obtenir, pour les EPCI à compter de 2011, une subvention pour les travaux d'enfouissement.

M. Houlard signale qu'il était absent excusé à cette séance.

Sous réserve de ces deux précisions, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE D'UN EQUIPEMENT CULTUREL.

M. le Président rappelle que suite aux travaux de la commission culture, il avait été proposé au conseil communautaire de prendre la compétence pour l'étude et la création, le cas échéant, d'un équipement culturel. Lors de cette séance du conseil communautaire en juin 2010, le Président, dans le prolongement des demandes des élus de Veigné, avait soumis aux élus communautaires la proposition de limiter la prise de compétence aux seules études. Au terme du premier vote, cette proposition fut rejetée. A l'issue du second vote, la prise de compétence totale fut approuvée par le conseil communautaire.

Au terme du processus de consultation des huit conseils municipaux, la majorité qualifiée requise pour la modification des statuts n'a pas été atteinte. Sur ce constat, il a été demandé aux services préfectoraux de vérifier deux points :

- L'absence effective de majorité qualifiée
- La possibilité de faire des études sans prise de compétence statutaire.

M. le Président lit la réponse de M. le Préfet. Les services préfectoraux ont validé ces deux points, la CCVI peut donc mener les études de définition des besoins et des coûts, préalables à une éventuelle prise de compétence.

M. le Président confirme auprès des membres du conseil que la CCVI peut financer ces études au titre de l'aide à la décision sur une extension de compétence.

M. Melin demande qui assurera la responsabilité de la conduite de ces études.

M. Durand précise que l'attributaire de cette mission d'étude sera désigné sur la base d'un cahier des charges après mise en concurrence.

M. Landré rappelle que la commission culture en était restée au premier stade des réflexions et propositions. La réponse du Préfet a le mérite de clarifier la situation. Il s'agit désormais de poursuivre les études préalables à la réalisation du projet en question. Il est vraisemblable cependant que la commission, dans la logique de ses travaux, renouvellera à terme sa proposition de prise de compétence nécessitant une modification des statuts. S'il y a présentement une opposition de principe du conseil communautaire sur une telle éventualité, il conviendrait de la signaler dès maintenant afin d'éviter la réalisation et le financement d'études totalement inutiles.

Le Président comprend la déception des élus de la commission culture mais ne partage pas pleinement l'intervention du Vice-Président Landré. Il rappelle que le conseil s'est déjà prononcé majoritairement sur ce sujet et qu'il n'y a pas lieu de douter aujourd'hui du vote communautaire qui s'était manifesté en juin dernier. Ces études vont être engagées et devront permettre d'apprécier l'intérêt d'un tel équipement pour la communauté de communes. Si le cabinet retenu émet les plus grandes réserves, il conviendra naturellement d'en tenir compte et de réexaminer la situation au regard de ces nouvelles données. Il est indispensable que les conseillers communautaires et les élus municipaux disposent de toutes les informations et avis avant de décider, en pleine connaissance de cause, la création d'un tel équipement.

M. Landré prend acte de l'engagement du Président concernant la décision de lancer les études et annonce que la commission culture va procéder à l'élaboration du cahier des charges. Le futur prestataire, retenu à l'issue de l'appel d'offres, pourra ainsi dire si les élus de la commission ont fait totalement fausse route dans leurs propositions initiales de création d'un équipement culturel à vocation résidence d'artistes.

M. Michaud rappelle que les représentants de la Commune de Veigné ont toujours souhaité la réalisation d'une telle étude préalable. Il estime que cette position est confortée par la réponse du Préfet et demande que cette étude, pour le Val de l'Indre, réponde à trois questions principales : quel est le besoin ? Quel est l'intérêt ? Quel est le coût ?

1.1. SAISON CULTURELLE COMMUNAUTAIRE ET RECONNAISSANCE DU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE DE NOUVELLES MANIFESTATIONS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val de l'Indre a décidé lors du conseil communautaire du 30 novembre 2006, de mettre en place une Saison Culturelle s'appuyant sur un contrat régional de Saison Culturelle financé par la Région Centre. Ce contrat est d'une durée de trois années civiles.

Une première convention cadre 2007/2009 a donc été signée entre la Région Centre et la CCVI le 28 juin 2007, parallèlement à la convention d'application annuelle 2007.

Par courrier en date du 10 juin 2010, la Région Centre a informé la CCVI de la modification du cadre d'intervention définissant les contrats régionaux de saisons culturelles, à savoir le passage d'une durée d'un an au lieu des trois ans du Contrat cadre précédant, en attendant le nouveau dispositif applicable en 2012.

Par délégation du conseil communautaire, le bureau de la CCVI a confié pour trois années, lors de sa séance du 2 juillet 2009, la programmation et l'organisation de la saison culturelle communautaire à La Fabrique à Théâtre.

Cette programmation 2011, s'inscrit dans les **objectifs définis** lors de la mise en place de la 1^{ère} Saison Culturelle en 2007 :

- **Sensibiliser la population** à des disciplines artistiques par des choix et des actions adaptés qui touchent le plus grand nombre avec une volonté d'élargissement des publics ;
- **Favoriser le lien social et le bien-être de la population** en développant la dimension culturelle de l'espace communautaire ;
- **Valoriser le territoire** et favoriser son développement culturel, économique et social au niveau intercommunal par le biais de la programmation de spectacles qualitatifs donnant **une nouvelle identité territoriale**.

La programmation 2011 s'appuie une nouvelle fois sur les facteurs suivants :

- la diversité de l'offre culturelle déjà existante sur l'espace communautaire,
- les disparités de l'offre culturelle entre les communes,
- la saisonnalité,
- la pluralité des formes d'expression artistique.

Elle veille à respecter les principes suivants :

- Proposer une programmation ciblée sur le **jeune public et le public familial** ;
- Proposer une **programmation éclectique** s'articulant autour **d'un événementiel ayant des ramifications** dans différentes communes ;
- Rechercher la **complémentarité** avec les programmations communales en développant des événements sur les communes n'organisant pas de saison culturelle ;

La Saison 2011 s'articule toujours autour de la programmation de l'Espace Cocteau à Monts et celle des Wagons à Saint Branchs ainsi que les Estivales de Veigné.

La CCVI, signataire du contrat de saison culturelle, reversera la part de subventions régionales (au taux maximum de 50 % des dépenses éligibles) aux trois autres organisateurs de manifestations : la Commune de Monts pour la saison culturelle de l'Espace Cocteau, la Compagnie de l'Amarante pour la saison culturelle des Wagons et le comité des fêtes de Veigné pour les Estivales.

Vu le règlement d'intervention de la Région Centre pour le Développement Territorial de la culture en date du 9 juin 2006 modifié par délibération du 13 juin 2008 et du 10 octobre 2008 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Culture » en date du 14 octobre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider** le programme de la saison culturelle communautaire 2011 ci-annexé ;
- **De reconnaître** le rayonnement communautaire de ce programme hors Saison de l'Espace Cocteau, Saison des Wagons et Les Estivales de Veigné ;
- **De solliciter** une subvention au titre du Contrat Régional de Saison Culturelle auprès de la Région Centre ;
- **De solliciter** une subvention au titre du Contrat de Développement Culturel auprès du Conseil Général d'Indre et Loire ;
- **D'approuver** le budget prévisionnel ci après :

DEPENSES		RECETTES	
Budget artistique	100 219,86 €	Conseil Régional	50 000,00 €
dont			
Saison communautaire	29 555,00 €	Conseil Général	10 350,00 €
Saison Espace Cocteau	35 946,86 €	Billetterie	36 205,00 €
Saison Les Wagons	13 640,00 €	CCVI	39 203,68 €
Les Estivales de Veigné	21 078,00 €		
Coût technique	20 078,00 €	Commune de Monts	26 287,68 €
Frais d'organisation	31 522,00 €	Estivales de Veigné	9 139,25 €
Communication	13 800,00 €	La Compagnie de l'Amarante	3 822,00 €
Autres charges	9 388,00 €		
TOTAL	175 007,90 €	TOTAL	175 007,90 €

- **De s'engager** à reverser la subvention régionale auprès des différents organisateurs de manifestations au taux de 50 % maximum des dépenses éligibles, soit :
 - **17 973,43 €** correspondant à 50 % d'une dépense subventionnable de **35 946,86 €** maximum à la Commune de Monts au titre de l'organisation de la saison culturelle de l'Espace Cocteau,
 - **6 820,00 €** correspondant à 50 % d'une dépense subventionnable de **13 640,00 €** maximum à la Compagnie de l'Amarante au titre de l'organisation de la saison des Wagons ;
 - **10 539,00 €** correspondant à 50 % d'une dépense subventionnable de **21 078,00 €** maximum au Comité des fêtes de Veigné au titre de l'organisation du Festival les Estivales de Veigné,
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2.1. RAM - FESTIVAL JEUNE PUBLIC "CIRCUIT BISCUIT"

Dans le cadre du Festival Jeune Public "Circuit Biscuit" (Eveil Culturel Petite Enfance), la Régie Autonome Culturelle de la Ville de Joué lès Tours, en partenariat avec le Conseil Général d'Indre et Loire et la Caisse d'Allocations Familiales Touraine, organisent en itinérance le spectacle "Microsillons" du 16 novembre au 10 décembre 2010 présenté par la Compagnie Théâtre Buissonnier.

Quatre représentations vont être données :

- le 23 novembre 2010 à 10h à la Salle des fêtes de Veigné,
- le 25 novembre 2010 à 10h à la Salle des Fêtes de Esvres sur Indre,
- le 28 novembre 2010 à 15h à l'Espace Jean Cocteau à Monts,
- le 28 novembre 2009 à 17h à l'Espace Jean Cocteau à Monts.

Le nombre de spectateurs ne doit pas dépasser 70 personnes (enfants et adultes compris).

La Communauté de Communes du Val de l'Indre s'engage à verser à la Régie Autonome Culturelle - Espace Malraux et sur présentation d'une facture, la somme de 1 853,64 € (pour 4 séances).

Ces représentations s'adressent aux parents et aux enfants de moins de 4 ans, et aux assistantes maternelles du territoire de la CCVI à titre gratuit. L'accès aux places sera géré par les animatrices des relais sur inscription.

La Communauté de Communes s'engage à produire un bilan de cette prestation, restitué à la Régie Autonome de Joué lès Tours, en début d'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'organiser** les 4 représentations à Veigné, Evvres sur Indre et Monts ;
- **De s'engager** à verser à la Régie Autonome Culturelle la somme de 1 853,64 € ;
- **De produire** un bilan en début d'année 2011 ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée.

3.1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

⇒ **DEBAT**

M. Durand précise que depuis l'ouverture de la piscine couverte communautaire le club de natation synchronisée a retrouvé ses effectifs de 2003 (année de fermeture de la piscine du Ripault).

Mme Degail demande à qui sont reversés au final ces 2000 € qui servent à financer la location d'une ligne d'eau.

M. Revêche explique qu'il s'agit d'une ligne d'eau achetée au concessionnaire exploitant la piscine.

Mme Degail demande si la CCVI attribue des subventions à d'autres clubs sportifs dans le Val de l'Indre et selon quels critères.

M. Durand rappelle que la CCVI avait décidé de financer tout club à objet natatoire ayant son siège sur le territoire communautaire.

M. Michaud confirme que ce point précis fait bien l'objet d'une habilitation statutaire.

M. Durand rappelle que cette décision avait été prise pour permettre d'aider financièrement le club à s'entraîner dans d'autres piscines extérieures au territoire et maintenir ainsi un minimum d'activité malgré la fermeture des installations du Ripault.

⇒ **DECISION**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Indre aux termes desquels elle est compétente en matière de « *subventions aux clubs sportifs à objet natatoire dont le siège est situé sur le territoire communautaire* » ;

Vu la demande de subvention de l'Association Sportive du Ripault – section natation synchronisée, assortie du budget prévisionnel du club pour la saison 2010-2011 ;

Considérant que cette demande vise au financement de la location annuelle d'une ligne d'eau supplémentaire pour l'entraînement des deux groupes compétitions ;

Vu l'avis de la commission équipements sportifs réunie le 13 octobre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 27 voix pour et une abstention :

- **D'attribuer** les subventions listées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Fonction	Bénéficiaire	Objet	Montant en €	
6574	413	AS Ripault section natation synchronisée	Ligne d'eau pour l'entraînement des groupes compétitions	2 000	

4.1. FINANCES - BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

⇒ DEBAT

M. Michaud félicite la gestion communautaire qui permettra de financer le nouveau matériel de collecte et la conteneurisation des déchets ménagers sans avoir recours à l'emprunt.

M. Michaud souhaite apporter une réponse à une question posée en commission finances sur le budget des Floralies. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'établit à 109 K€.

⇒ DECISION

Il convient, avant la fin de l'exercice comptable, de procéder à divers ajustements d'ouverture de crédits.

Collecte et traitement des déchets ménagers – fonction 812

Section de fonctionnement

Encaissement recettes 2009 SMICTOM et reversement quote-part à TOUR(S)Plus en application de l'article 5 de la convention de répartition des biens et des activités du SMICTOM de la Billette : + 45 479 € en dépenses et + 45 479 € en recettes

Achat et revente aux usagers des conteneurs pour la collecte des déchets verts : + 18 060 € en dépenses et + 18 060 € en recettes

Opération d'ordre budgétaire - amortissement des biens intégrés du SMICTOM de la Billette selon délibération du 16 septembre dernier : + 4 352 € en dépenses de fonctionnement et + 4 352 € en recettes d'investissement

Augmentation de la masse salariale en raison de l'embauche d'un ambassadeur du tri à compter d'octobre 2010 : + 6 454 € en dépenses

Annulation du montant des dépenses imprévues : - 611 493 € en dépenses

Rôle supplémentaire de TEOM sur exercice antérieur : + 10 700 € en recettes

Encaissement, en recette exceptionnelle au compte 7788, de la somme de 225 329 € correspondant à la quote-part de la CCVI du compte 515 du SMICTOM de la Billette selon délibération du 16 septembre dernier

Encaissement soulte financière en application de l'article 4 de la convention de répartition des biens et des activités du SMICTOM de la Billette : + 37 282 € en recettes

Section d'investissement

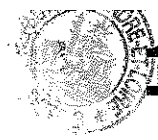
Ouverture de crédits pour achat de matériel roulant et fournitures de nouveaux contenants selon attribution par la CAO du 15 septembre dernier : + 465 900 € et + 551 400 € en dépenses

Complément de crédits pour l'informatisation des déchetteries selon décision du bureau communautaire du 02 juillet dernier : + 21 550 € en dépenses

Complément de crédits pour le remplacement de pièces sur matériel roulant : + 10 000 € en dépenses

Ouverture de crédits pour l'aménagement du site de la Grange Barbier : + 2 701 € et + 13 140 € en dépenses

Diminution des crédits ouverts pour achat occasionnel de conteneurs : - 25 841 € en dépenses compensant les ouvertures et compléments de crédit précédents.



Autres fonctions

Section de fonctionnement

Rôle supplémentaire de TP sur exercice antérieur : + 37 590 € en recettes

Subvention aux Floralies selon délibération du 16 septembre dernier : + 10 000 €

Subvention à l'AS Ripault section natation synchronisée : + 2 000 €

Enseigne piscine couverte communautaire selon décision du bureau communautaire du 30 septembre dernier : + 3 000 € en dépenses

Complément de crédits pour l'aménagement de cheminements piétonniers provisoires durant les travaux de la piscine couverte communautaire : + 1 100 €

Travaux d'aménagement de l'Espace Emploi : + 1 700 €

Complément de crédits pour primes d'assurance (dommage aux biens équipement sportif communautaire à Truyes) : + 2 100 €

Complément de crédits pour frais d'annonces marchés publics : + 3 000 €

Ouverture de crédits pour dépenses imprévues : + 14 690 €

Augmentation du virement à la section d'investissement : + 873 998 €

Section d'investissement

Crédits supplémentaires pour l'opération de construction d'un pôle jeunesse communautaire : + 180 €

Crédits supplémentaires pour l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la piscine couverte communautaire : + 6 915 € (modification d'un branchement électrique, frais d'huissiers, terrasse bois de l'espace détente selon décision du bureau communautaire du 02 juillet dernier)

Remplacement du chauffe eau des logements d'urgence selon décision du bureau communautaire du 26 juillet dernier : + 900 €

Crédits supplémentaires pour l'opération de construction d'un équipement sportif communautaire à Truyes : + 36 480 €

Fonds de concours à la Commune de Truyes pour numérisation du cadastre selon délibération n° 2004.09.A.7.1 en date du 29 septembre 2004 : + 260 €

Travaux de réaménagement et amélioration dans les pôles petite enfance selon décisions de bureau communautaire des 27/05, 10/06, 02/07 et 26/07 derniers : + 53 385 €

Solde de l'opération de construction d'un pôle petite enfance aux Gués de Veigné : + 3 887 €

Opération d'ordre budgétaire – fin d'intégration des travaux de construction d'un pôle petite enfance aux Gués de Veigné : + 37 754 € en dépenses et recettes d'investissement

Diminution du montant des dépenses imprévues : - 102 007 € en dépenses

Augmentation du virement de la section de fonctionnement : + 873 998 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les modifications de crédits par chapitre figurant dans l'état ci-annexé.

4.2. PARTENARIAT PUBLICITAIRE

⇒ **DEBAT**

M. Durand précise que la Rando du Moulin attire plus de 1200 participants et rayonne bien au-delà du Val de l'Indre. Aussi, à la suite de la défection d'un autre organisateur initialement retenu, il propose que ce soit la Rando du Moulin qui bénéficie de ce partenariat.

M. Michaud précise que l'attribution de ce nouveau partenariat se réalise, de fait, à budget constant.

⇒ DECISION

Considérant l'opportunité pour la Communauté de Communes du Val de l'Indre de véhiculer son image et de faire connaître son existence au cours de différentes manifestations locales ;

Sur proposition de la commission communication réunie le 18 octobre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter** que la Communauté de Communes du Val de l'Indre soit partenaire publicitaire des manifestations suivantes, au titre de sa politique de promotion et de communication :

Manifestation	Organisateur	Dates
La Rando du Moulin 2010	Le Guidon du Crochu	06 et 07 novembre 2010

- **De verser** à l'organisateur de cette manifestation une somme de 400 € en contrepartie des prestations listées dans les conventions à intervenir ;
- **D'imputer** cette dépense à l'article 6238 (divers, publicité publications relations publiques) fonction 023 du budget principal.

5.1. COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES DANS LES DECHETTERIES

Vu la proposition de la société ACTION ECO SERVICE pour collecter et traiter gratuitement les cartouches d'imprimantes sur le territoire du Val de l'Indre ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président à signer avec la société ACTION ECO SERVICE, pour une durée de 36 mois, une convention de mise en place d'un « point collecte » dans les déchetteries, selon le modèle ci-annexé.

6. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président communique aux membres de l'assemblée les décisions du bureau communautaire n°2010.09.A.2., n°2010.09.A.3., n°2010.09.A.5., n°2010.09.A.6. et n°2010.09.B.1. prises par délégation du conseil.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme Dubois-Schatteman souhaite revenir sur la place donnée à la culture dans la politique communautaire et proclame tout son attachement à l'exercice de cette compétence. Elle invite à mener une véritable réflexion sur « le projet culturel du territoire ». Elle a parfois l'impression, au travers des déclarations de certains élus ou à la lecture de la presse, que la culture occupe une place bien trop modeste. Cette compétence ne doit pas être le parent pauvre de la politique communautaire. Elle se dit convaincue que c'est la culture qui permettra de faire émerger un projet réellement partagé et de permettre un rayonnement de la CCVI au sein et au-delà du Val de l'Indre.



Le Président,

Jacques DURAND

Les membres du conseil communautaire,

M. AGEORGES	
M. BOUCEBCI	
M. BOURINEAU	
M. CARPENTIER	
M. CHAGNON	
M. CONNEBERT	
Mme DEGAIL	
M. DROUVIN	
Mme DUBOIS-SCHATTEMAN	
M. ESNAULT	
Mme GABORIAU	
M. GANGNEUX	
Mme GINER	

Mme GOULLER	
M. HOULARD	
M. LAFON	
M. LANDRE	
M. MAURICE	
Mme MEAUX	
M. MELIN	
M. MICHAUD	
Mme RENAUD	
M. REVECHE	
Mme TILLIER	
Mme TRECUL	